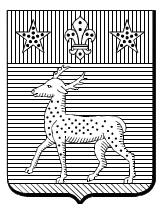


MAIRIE

DU



FUGERET

(Alpes de Haute-Provence)

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 11
- présents : 06
- votants : 06

L'an deux mil dix-sept, le vingt-quatre février à 18 heures,
Le Conseil Municipal de LE FUGERET s'est réuni en session
ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de **PESCE André**, *Maire de la Commune*.

Date de convocation : 17/02/2017

Présents : Mrs PESCE A., OPERTO A., HONNORAT J., FAY E.P., Mmes BERAUD M. et BONNETTY M.

Absents excusés : Mmes OBRADOS A., ALBANO N. et Mr LESBROS JM., DROGOUL- SPANU D., JACOMET M..

Objet: **FRAT 1250-2017**

« calladage et murs du haut d'Argenton »

Afin de terminer l'aménagement du centre ancien d'un hameau d'Argenton, Monsieur le Maire propose une dernière opération qu'il intitule « calladage et murs du Haut d'Argenton » qui consiste à la réalisation de murs en pierres sèches du pays et du calladage des rues du haut du hameau pour un montant HT de 21 446.50€ et de solliciter la Région en vue d'un financement dans le cadre du Fonds Régional pour l'Aménagement du Territoire pour les petites communes à savoir 12 000€.

Une concertation s'engage afin d'évaluer l'opportunité de ce projet, son montant et le financement dont il pourrait bénéficier.

L'Assemblée Délibérante à l'unanimité de ses membres est favorable à ce projet qui terminera la rénovation du centre ancien du Hameau d'Argenton engagée depuis plusieurs années afin de lui redonner l'aspect spécifique d'Hameau de montagne typique avec ses murs en pierres et des callades à l'ancienne ; il accepte le devis prévisionnel, confère tous pouvoirs à Monsieur le Maire par rapport à ce projet, pour suivre les travaux et signer toutes pièces s'y réfèrent et le charge de déposer auprès de la région Provence Alpe Côte d'Azur un dossier de demande de financement dans le cadre du FRAT 1250 à son taux maximum à savoir 12 000€.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus

RF Sous-préfecture de Castellane
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 27/02/2017 004-210400909-20170224-DE_2017_009-DE



André PESCE
Maire de LE FUGERET